

Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - 67450 Mundolsheim
Tél.: 03 88 20 01 70 - communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2024/58

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4 et L 2231-1

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie,

CONSIDERANT les travaux d'assainissement de la société SOBECA pour le compte de l'Electricité de Strasbourg et du SDEA dans la rue Edouard Branly à Mundolsheim,

a r r ê t e

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 23 septembre au 9 octobre 2024 comme suit :

RUE AMPERE

Ajouter Réglementation 4.03.05

VOIES OU LE STATIONNEMENT EST INTERDIT QUALIFIE
« GENANT »

- Des deux cotés de la rue dans l'emprise des travaux

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Route barrée et déviée par les rues Michel Faraday et Alexandre Volta

- Les piétons seront déviés sur le trottoir d'en face

- SOBECA effectuera les communications nécessaires auprès des entreprises du Parc des découvertes sur les limitations d'accès

- SOBECA assurera à chaque entreprise l'accès à son site

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par SOBECA,

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- Eurométropole de Strasbourg, service circulation,
- SOBECA- 2 rue de la 2^{ème} division Blindée – 67270 HOCHFELDEN
- Affichée sur le site internet de la commune le 20/09/2024

Fait à Mundolsheim, 19 septembre 2024

Béatrice BULOU



Maire de Mundolsheim